



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026

Date de convocation : 22 mai 2026

Date d'affichage : 22 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de conseillers votants : 26

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à 19 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, à la suite de la convocation adressée le 22 mai 2026.

Étaient présents : Marie-Claire CHAMBARET, Rémi HEUDE, Sylvie BARBERI, Alain PRAT, Cynthia TRIMBOUR, François LACOMME, Bernard JACQUET, Laurent MAUGÈRE, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Patrick MIKOLAJCZAK, Bruno PASTRE, Patrick DORÉ, Christèle DEVERGNE, Magali LAJOUX, Agnès MERZ, Laurie FILLÂTRE, Annabella CADET, Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI, David RODRIGUES, Laura SALIS, Matteo CANTAREL, Constance GUEY, Timoté France

Mme Laura SALIS est arrivée à 19h31, M. Rémi HEUDE à 19h32, durant la lecture de la décision n° 07-2025-7.5

Ont donné pouvoir : Patrick VELAY à Alain PRAT
Chrystelle LEPAGE à Marie- Claire CHAMBARET
Aurélie CASTANAR à Cynthia TRIMBOUR

Était absent : Olivier CARNOT

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGÈRE

N° 2026 / IV / 5 - 5-3 Désignation d'un correspondant défense

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU les circulaires du Secrétaire d'Etat à la Défense chargé des anciens combattants des 26 octobre 2001 et 18 février 2002 relatives à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,
VU l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 relative aux correspondants défense,
CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un correspondant défense, relais d'information entre le ministère de la défense et les communes,
VU le guide pratique du Correspondant défense, présenté à l'assemblée,
CONSIDÉRANT la nature des missions confiées au « correspondant défense », notamment l'information des citoyens sur la politique de défense de la France, la sensibilisation des jeunes générations à la défense, et sur son rôle pédagogique sur le devoir de mémoire,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ

DESIGNE M. Patrick VELAY en tant que Correspondant défense de la commune.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

